



# **Commune de CERNY**

## **(Essonne)**

**Extrait de délibération du Conseil d'Administration**

### **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 17 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Présidente, à la suite de la convocation adressée le 29 mars 2025.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mmes LEPAGE, BARBERI, VUITRY TRIMBOUR,

Absentes excusées : Mmes FRANCISCO, CARPENTIER et SAINGERY

Secrétaire de séance : Mme Chrystelle LEPAGE

#### **N° 2025 / II / 4 – 7.5      Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé – Année 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 10- 1 et 25-1,  
VU la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et instituant le contrat d'engagement républicain,  
VU la délibération n° 2025/ II / 3 – 7.1 du Conseil d'administration du 11 avril 2025 portant (approbation) du budget primitif 2025,  
CONSIDÉRANT la volonté de ses membres d'attribuer en 2025 une subvention de fonctionnement à divers associations et organismes de droit privé,  
CONSIDÉRANT les engagements que doit prendre toute association ou fondation qui bénéficie d'une subvention publique,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau d'affectation ci-après :

<b>Titre de l'association</b>	<b>Montant alloué</b>
Secours populaire	400,00 €
Association des Sclérosés en Plaques	300,00 €
Association de Soins à Domicile du Val d'Orge	600,00 €
Les Amis des Petits frères des pauvres	400,00 €
Amis du foyer Degommier	400,00 €

Soins Palliatifs Essonne Sud (SPES)	300,00 €
Association Solid'up (mission POTOSI)	300,00 €
Téléthon	200,00 €
La ligue contre le cancer	200,00 €
Un bouchon une espérance	200,00 €
OPPELIA Essonne accueil	300,00 €
AAPISE (Protection de l'enfance)	200,00 €
ADEPAPE91 (Pupilles de l'Etat)	200,00 €
Maison familiale rurale	200,00 €
VMEH	300,00 €
<b>Total</b>	<b>4 500,00 €</b>

**DIT** que les crédits nécessaires sont pris à l'article 65748 du budget primitif 2025,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Marie-Claire CHAMBARET  
Présidente du CCAS

